



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 août 2021  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Point 75 c) de la liste préliminaire\*

**Promotion et protection des droits humains :**  
**situations relatives aux droits humains et rapports**  
**des rapporteurs et représentants spéciaux**

## **Situation relative aux droits humains des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution [75/238](#) de l'Assemblée générale, couvre la période du 15 août 2020 au 14 août 2021. Il porte sur la situation relative aux droits humains des musulmans rohingya et des autres minorités, mais aussi sur la transition démocratique du pays, qui a été perturbée après que les forces armées du pays, ou Tatmadaw, ont pris le pouvoir le 1<sup>er</sup> février 2021, à la suite des tensions liées aux élections générales du 8 novembre 2020. Il y est fait état des préoccupations engendrées depuis par l'intensification des violences dans tout le pays ainsi que des graves violations des droits humains et des retombées, y compris à l'échelle régionale, de la crise et de la violence politiques, qui prennent majoritairement la forme d'une répression brutale menée par les forces de sécurité. Il est urgent d'organiser une réponse internationale et régionale unifiée pour aider à remettre le Myanmar sur la voie de la réforme démocratique. Cet effort doit s'accompagner de la libération immédiate du Président Win Myint, de la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi et d'autres représentants de l'État, ainsi que d'un accès et d'une assistance humanitaires immédiats, en particulier pour les communautés vulnérables, parmi lesquelles les musulmans rohingyas, dont beaucoup vivent en exil au Bangladesh et dans d'autres pays. On indique dans le rapport qu'il pourrait devenir de plus en plus difficile d'empêcher les militaires de consolider leur pouvoir et combien il importe de soutenir les aspirations démocratiques du peuple du Myanmar. Enfin, le Secrétaire général réitère son appel à toutes les parties pour qu'elles agissent dans l'intérêt supérieur de la réforme démocratique du pays, ouvrent un dialogue constructif, s'abstiennent de toute violence et respectent pleinement les droits humains et les libertés fondamentales.

\* [A/76/50](#).



## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [75/238](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, d'une part, de continuer d'offrir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur le Myanmar, en y associant toutes les parties concernées, et d'apporter son concours à son gouvernement, et, d'autre part, de lui présenter, à sa soixante-seizième session, le rapport que l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, Christine Schraner Burgener, aura établi concernant toutes les questions pertinentes abordées dans la résolution. Il couvre la période du 15 août 2020 au 14 août 2021.

2. La période considérée a été marquée par la prise de contrôle de l'État par les militaires le 1<sup>er</sup> février 2021, à la suite de laquelle les forces armées du pays, ou Tatmadaw, ont cherché à consolider leur pouvoir, ce qui a entraîné une perturbation majeure de la transition démocratique. Dans son précédent rapport, le Secrétaire général avait formulé l'espoir que les élections générales du 8 novembre 2020 s'inscriraient dans le prolongement des grandes avancées qu'avait connues le pays récemment et seraient facteur d'unification ; or c'est le contraire qui s'est produit. Avant le scrutin, le Secrétaire général avait plaidé pour des élections pacifiques, ordonnées et crédibles, expliquant que c'était l'occasion de contribuer à faire progresser le développement durable inclusif, l'action humanitaire, les droits humains et les réformes démocratiques, dont celle qui portait sur le contrôle de l'armée par les autorités civiles. Il avait exprimé l'espoir que les élections contribueraient également à faciliter le retour durable des réfugiés, dans la sécurité et la dignité.

3. La Ligue nationale pour la démocratie (LND) a été réélue avec une large majorité. Les tensions sont montées d'un cran entre le gouvernement civil et les Tatmadaw lorsque les militaires ont contesté le processus électoral et les résultats. Le 1<sup>er</sup> février, à la veille de la prestation de serment des membres du Parlement nouvellement élus, la Tatmadaw a déclaré l'état d'urgence. Cette prise de pouvoir a constitué un recul important dans des domaines clés sur lesquels portait la résolution [75/238](#) de l'Assemblée générale.

4. Avant la prise de pouvoir par les militaires, le 28 janvier, le Secrétaire général avait demandé à tous les acteurs de s'abstenir de toute forme d'incitation ou de provocation, de montrer l'exemple, d'adhérer aux normes démocratiques et de respecter le résultat des élections. Il avait plaidé pour la résolution de tous les contentieux électoraux dans le cadre des mécanismes juridiques établis. La Tatmadaw a emprisonné des dirigeants politiques et d'autres civils, notamment des responsables de la société civile et des journalistes. Depuis le 1<sup>er</sup> février, la répression s'est poursuivie et intensifiée sur plusieurs fronts, faisant des centaines de morts et de nombreux blessés parmi les civils et donnant lieu à des milliers d'arrestations, apparemment sans respect de la légalité, et à d'importantes restrictions des droits fondamentaux de la population. Ces actions des Tatmadaw ont créé une instabilité dans tout le pays et eu de graves répercussions, y compris au niveau régional.

5. Tout au long de la période considérée, l'ONU a maintenu l'engagement pris de fournir une aide humanitaire aux personnes dans le besoin, œuvrant notamment pour la prévention de la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19). Elle a toutefois dû faire face à des restrictions croissantes qui l'ont empêchée d'acheminer une aide vitale jusqu'aux communautés vulnérables, particulièrement celles des zones touchées par le conflit. Depuis février, l'action que l'Organisation avait menée pour promouvoir une riposte inclusive à la pandémie de COVID-19 et amplifier l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial ainsi qu'à un nouvel effort collectif pour obtenir la paix et la réconciliation au Myanmar a été gravement compromise.

6. Le Secrétaire général a demandé à plusieurs reprises à l'armée de respecter la volonté du peuple, de s'abstenir de tout acte de violence et de répression, et d'agir dans l'intérêt supérieur de la paix et de la stabilité. C'est ce qu'a souligné le Conseil de sécurité dans une déclaration de sa présidente le 10 mars, dans laquelle il a condamné les violences commises contre des manifestants pacifiques et réclamaré la libération de toutes les personnes détenues, ainsi que dans une déclaration à la presse le 4 février. Dans sa résolution 75/287, adoptée le 18 juin 2021, l'Assemblée générale a demandé aux forces armées du Myanmar de respecter la volonté du peuple, de libérer immédiatement le Président Win Myint, la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi et toutes les personnes détenues arbitrairement, et d'engager avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) un dialogue inclusif et pacifique entre toutes les parties prenantes. Dans cette résolution, elle a également demandé à tous les États Membres d'empêcher les mouvements d'armes à destination du Myanmar.

7. La brutalité des forces de sécurité contre des personnes qui s'opposent à la prise de pouvoir militaire et à l'organe qui s'est autoproclamé Conseil administratif de l'État, notamment de celles qui participent au mouvement de désobéissance civile, a pris de l'ampleur. Les personnes qui expriment leur opposition à l'armée et rejoignent les mouvements démocratiques, ainsi que leurs proches et leurs associés, ont été victimes d'exécutions et de détentions arbitraires, de disparitions, de raids nocturnes et d'actes d'intimidation et de torture. Des violences sexuelles et fondées sur le genre perpétrées par les forces de sécurité ont été signalées à maintes reprises. On rapporte aussi que des actes de violence visant les forces de sécurité, tels que l'assassinat de personnes soupçonnées de collaborer avec l'armée. Le Secrétaire général a engagé toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue.

8. Depuis février, les tensions se sont accrues dans tout le pays, y compris dans les zones couvertes par l'Accord de cessez-le-feu national de 2015 et où régnait une paix relative avant le 1<sup>er</sup> février. Des affrontements armés ont éclaté entre la Tatmadaw, des organisations armées ethniques et de nouvelles forces civiles de défense du peuple, principalement dans les États et régions situés le long des frontières avec la Thaïlande, la Chine et l'Inde, suscitant des inquiétudes quant aux implications régionales de la crise et à la possibilité d'un conflit armé à grande échelle.

9. En raison de la propagation de la violence, les déplacements se sont multipliés, dans un pays où de très nombreuses personnes ont déjà été déplacées. Dans le même temps, les infrastructures sanitaires sont pratiquement paralysées depuis la prise de pouvoir par les militaires le 1<sup>er</sup> février, alors même que le système avait déjà été mis à rude épreuve par la pandémie de COVID-19. La crise sanitaire et la prise de pouvoir par les militaires ont, à elles deux, asphyxié l'économie et déscolarisé des millions d'enfants et de jeunes.

10. Dans ce contexte de crise, plusieurs acteurs se sont mobilisés pour que le pays retrouve la voie de la réforme démocratique. Le 5 février 2021, des représentants de la LND et d'autres partis élus en novembre 2020 ont formé le Comité représentant la Pyidaungsu Hluttaw pour conduire les affaires parlementaires (Pyidaungsu Hluttaw est le nom du parlement bicaméral du Myanmar) et annoncé la formation du Gouvernement d'unité nationale. Ce dernier a clairement affirmé sa volonté de demander de l'aide humanitaire et de la coordonner et d'agir auprès de la communauté internationale au nom du peuple du Myanmar. Il s'est également engagé à promouvoir les droits humains fondamentaux, notamment une plus grande inclusion des Rohingyas, et a déclaré le 3 juin qu'il abrogerait la loi de 1982 sur la citoyenneté et que cette dernière serait accordée aux personnes nées au Myanmar ou nées ailleurs de parents eux-mêmes citoyens du Myanmar.

11. Le 1<sup>er</sup> février, l'ASEAN a encouragé les parties prenantes à favoriser le dialogue, la réconciliation et le retour à la normale, conformément à la volonté et aux

intérêts du peuple du Myanmar. Le 24 avril, les dirigeants de l'ASEAN réunis à Jakarta ont adopté un texte dit consensus en cinq points. Ils sont convenus que la violence devait cesser immédiatement, que toutes les parties concernées devaient engager un dialogue constructif, qu'un envoyé spécial de la présidence de l'ASEAN faciliterait la médiation du processus de dialogue et que l'ASEAN fournirait une assistance humanitaire par l'intermédiaire du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes.

12. Les membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ont fait savoir qu'ils soutenaient l'ASEAN et approuvaient son consensus en cinq points. Le Conseil a également souligné qu'il appuyait pleinement le travail de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar et l'a encouragée à travailler en étroite collaboration avec l'ASEAN. Le Secrétaire général n'a cessé d'appeler à une solution internationale forte, reposant sur des efforts régionaux, et a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre le consensus en cinq points de l'ASEAN au plus vite et dans son intégralité. Il a également demandé instamment que toutes les personnes détenues soient libérées et que les droits humains et les libertés fondamentales soient pleinement respectés. Il est essentiel que l'ASEAN et l'ONU continuent de collaborer étroitement pour qu'il soit mis fin à la violence. Le Secrétaire général a également exhorté les acteurs régionaux à user de leur influence pour empêcher que la situation se détériore davantage et pour trouver une issue pacifique à cette crise.

13. Pour atteindre cet objectif, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général s'est activement employée à dialoguer avec des dirigeants nationaux et étrangers, en particulier ceux de la région, afin d'empêcher que la situation se dégrade et de trouver une solution politique à la crise. Comme elle s'y était engagée plus tôt au cours de la période considérée, elle s'est rendue dans la région du 9 avril au 29 mai.

14. Les communautés déjà vulnérables, Rohingya en tête, doivent être protégées, et il faut absolument que les États Membres continuent de plaider en faveur de l'accès humanitaire et de soutenir l'aide humanitaire.

15. Pour parvenir à la réconciliation nationale et atteindre la stabilité politique, il demeure essentiel de s'attaquer à l'impunité et de faire en sorte que les auteurs de violations graves des droits humains soient amenés à répondre de leurs actes. Dans l'immédiat, il sera vital d'apporter un soutien total aux activités humanitaires, en fournissant notamment des services de première nécessité aux dernières communautés rohingya.

16. Il est primordial que l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires puissent accéder librement et en toute sécurité aux populations qui ont besoin d'une aide humanitaire vitale. En outre, il est indispensable que les camps de personnes déplacées ferment définitivement, dans le respect des normes et pratiques internationales. Comme toujours, l'intervention humanitaire de l'Organisation au Myanmar sera guidée par les principes internationaux de neutralité, d'impartialité, d'indépendance et d'humanité.

## **II. Contexte et évolution de la situation politique**

### **A. Situation politique**

#### **Élections générales de novembre 2020**

17. Les élections générales du 8 novembre 2020 ont marqué une étape importante dans la transition démocratique du pays. Le taux de participation a été de 71 %, ce qui montre que la population est fortement attachée à la démocratie.

18. Le parti au pouvoir, la LND, a remporté environ 80 % des sièges électifs dans les chambres haute et basse du Parlement. Le Parti pour la solidarité et le développement de l'Union, soutenu par l'armée, a conservé un droit de veto de facto en bénéficiant des sièges dont les titulaires sont nommés, soit 25 % du nombre total de sièges à pourvoir, comme prévu dans la Constitution de 2008, qui a été rédigée par l'armée. On a constaté une hausse des candidatures féminines, qui sont passées de 13 % aux élections de 2015 à 16 % lors de ce scrutin.

19. Malgré les mesures restrictives visant les rassemblements, imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, on a fait état de violences électorales entre sympathisants de partis rivaux, qui ont entraîné la mort d'un certain nombre de personnes, ainsi que la destruction de matériel de campagne et d'autres biens. Il a été également rapporté qu'on a usé d'intimidation à l'égard du personnel de la Commission électorale de l'Union. Toutefois, des observateurs électoraux nationaux et internationaux, comme le Réseau d'Asie pour des élections libres et l'Alliance populaire pour des élections crédibles, ont indiqué que les élections se sont déroulées de manière pacifique et ordonnée dans l'ensemble et que leur issue a été une manifestation claire et nette de la volonté du peuple du Myanmar.

20. Ces mêmes observateurs ont salué les efforts déployés par les autorités chargées de la gestion des élections, les candidats, les observateurs, les médias et les électeurs pour surmonter les difficultés liées à la pandémie, qui ont entravé le déroulement du scrutin.

21. L'utilisation des médias sociaux a atteint un niveau record. Sur ces médias, on a vu circuler des messages sources de divisions, portant sur la race et la religion, et des discours de haine visant les minorités, en particulier les musulmans. Cela a mis en évidence la nécessité pour le pays de renforcer les réformes, notamment en acceptant de prendre en main ces problèmes dans le cadre de l'initiative visant à lutter contre les discours de haine, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, et en s'employant à promouvoir la cohésion sociale conformément à la Stratégie et au Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine.

22. Au lendemain des élections du 8 novembre 2020, le Secrétaire général a félicité la Conseillère d'État, Aung San Suu Kyi, et a indiqué que le Myanmar avait une vraie occasion de devenir une démocratie largement représentative et harmonieuse, qui tire sa force de sa diversité. Il a souligné que l'ONU avait toute une série de compétences comparatives à mettre à la disposition du pays, notamment pour faciliter l'application intégrale des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, ce qui est essentiel à la recherche de solutions durables et inclusives et à la garantie d'une représentation politique de toutes les collectivités.

23. À l'approche des élections, le rôle prépondérant de la Tatmadaw dans les affaires politiques et l'entreprise électorale a alimenté les tensions existantes entre civils et militaires. Le Parti pour la solidarité et le développement de l'Union a insisté pour que, pour des raisons de sécurité publique, les élections soient reportées ou annulées dans les zones touchées par les conflits et la pandémie. La LND s'est opposée à tout report, arguant qu'il pouvait y avoir une crise politique si les élections n'étaient pas organisées à la date prévue. La Commission électorale de l'Union n'a finalement pas accepté les demandes de report des élections, en rappelant que cela pourrait aggraver la crise politique. Des mesures ont été prises pour réduire le risque de propager davantage la pandémie, parmi lesquelles on peut citer l'augmentation du nombre de bureaux de vote afin d'éviter les grandes foules.

24. Pour sa part, l'ONU s'est fait la championne d'un scrutin ouvert à tous, en mobilisant l'Envoyée spéciale et l'équipe de pays des Nations Unies, entre autres, et en apportant son concours au projet mentionné plus haut, qui bénéficie de l'appui du

Fonds pour la consolidation de la paix. Dans le cadre du dialogue direct qu'elle engage avec les partis politiques du Myanmar, l'Envoyée spéciale a encouragé une plus grande participation des femmes à la vie politique et une meilleure représentation de celles-ci. À la demande de la Commission électorale de l'Union, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni de l'encre indélébile devant être utilisée le jour du scrutin.

25. Dans un contexte de combats continus entre la Tatmadaw et les organisations ethniques armées, la Commission électorale de l'Union, en décidant de suspendre totalement ou partiellement le scrutin pour des raisons de sécurité dans 56 townships des États rakhine, shan, kachin, kayin, mon et chin et dans la région de Bago, a empêché plus d'un million d'électeurs inscrits d'exercer leur droit de vote. La suspension du scrutin dans ces endroits a touché de manière disproportionnée les membres des minorités ethniques.

26. Dans l'État rakhine, les Rohingya et d'autres « peuples non-nationaux » étaient toujours privés de leurs droits en raison d'une interprétation de plus en plus restrictive des documents prouvant la citoyenneté, qu'il faut présenter pour voter et être candidat aux élections. Au moins huit candidats rohingya et musulmans ont été disqualifiés. Des observateurs nationaux et internationaux ont dénoncé ces problèmes, mais selon les conclusions du Réseau d'Asie pour des élections libres, cela n'a pas eu d'incidence sur l'intégrité du scrutin.

27. Pourtant, la Tatmadaw et certains acteurs ayant des liens avec l'armée ont affirmé qu'il y avait eu une fraude électorale massive et se sont servis de ce prétexte pour déclarer l'état d'urgence, le 1<sup>er</sup> février, et renverser par la force le Gouvernement élu dirigé par la LND. Ces allégations portaient sur 10,4 millions de dossiers d'électeurs présumés frauduleux que la Tatmadaw prétendait avoir trouvés en épluchant les listes électorales.

28. Comme le prévoient les lois électorales du pays, tout électeur ou candidat peut déposer un recours pour contester les résultats. Ces recours sont examinés par des tribunaux électoraux qui relèvent du mandat constitutionnel exclusif de la Commission électorale de l'Union et dont l'objectif est de statuer sur les litiges électoraux. Les tribunaux électoraux devaient commencer leurs travaux le 1<sup>er</sup> février. La Tatmadaw n'a pas contesté les résultats en recourant aux mécanismes établis.

### **Perturbation de la transition démocratique**

29. Sous prétexte de cas présumés de fraude électorale, la Tatmadaw a pris, le 1<sup>er</sup> février, une mesure d'assignation à résidence, à Nay Pyi Taw, contre le Président Win Myint et la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi, ainsi que plusieurs membres du Gouvernement, des dirigeants éminents de la LND, les dirigeants de la Commission électorale de l'Union, des fonctionnaires et des militants de la société civile. Cette mesure a été prise le jour même où le nouveau parlement devait se réunir pour la première fois. La Tatmadaw a ensuite nommé le premier Vice-Président, Myint Swe, Président par intérim, et celui-ci a convoqué une réunion du Conseil national de défense et de sécurité, à l'issue de laquelle il a déclaré l'état d'urgence pour un an. Tous les pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) seraient transférés au commandant en chef. La Tatmadaw a ensuite mis en place une série de structures administratives rattachées au Conseil administratif de l'État.

30. Immédiatement après la prise de pouvoir du 1<sup>er</sup> février, le Secrétaire général a fermement condamné les actions de l'armée et s'est dit extrêmement préoccupé par le transfert des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire à la Tatmadaw. Cette mesure a porté un sérieux coup aux réformes démocratiques du pays.

31. Le Président et la Conseillère d'État ont été accusés d'une série d'infractions présumées, parmi lesquelles on retient surtout la sédition et les violations des protocoles liés à la COVID-19, et leur accès à un avocat était limité. Plusieurs autres chefs d'accusation ont été retenus contre la Conseillère d'État, comme la possession de talkies-walkies sans autorisation, la violation de la loi sur les secrets officiels et la corruption. Cette tournure des événements va à l'encontre des appels du Conseil de sécurité et du Secrétaire général en faveur de la libération de tous les détenus. Le Conseil administratif de l'État a également mis en place un nouveau tribunal constitutionnel et créé trois comités chargés du processus de paix, tous dirigés par des militaires. Une commission électorale nommée par le Conseil administratif d'État a déclaré les élections de novembre 2020 nulles et non avenues.

32. Le 3 février, un groupe de professionnels de la santé a lancé un appel aux fonctionnaires et autres travailleurs des secteurs clés leur demandant de rejoindre un mouvement de désobéissance civile et de cesser de travailler, en signe de protestation contre la prise du pouvoir par la Tatmadaw. Le 5 février, un groupe de 289 députés élus, composés essentiellement de membres de la LND, a créé le Comité représentant la Pyidaungsu Hluttaw. Le 6 février, des manifestations pacifiques ont commencé à se répandre dans tout le pays.

33. Le Comité représentant la Pyidaungsu Hluttaw a déclaré la Constitution de 2008 nulle et a publié, le 31 mars, une charte démocratique fédérale qui servira de base à une future constitution fédérale, apparemment après avoir consulté divers acteurs s'opposant à l'armée, notamment les dirigeants du mouvement de désobéissance civile, les manifestants opposés à la prise du pouvoir par les militaires, les comités chargés de l'opération ville morte, les organisations armées ethniques et les partis politiques ethniques. Le 16 avril, le Comité a annoncé la mise en place du Gouvernement d'union nationale, dont environ 30 % des postes de premier plan sont occupés par des femmes. Pour ce qui est de la représentation des différents groupes ethniques, les postes clés de Vice-Président et de Premier Ministre du Gouvernement d'union nationale sont occupés par un Kachin et un Karen, en plus d'autres postes de premier plan attribués à des Bamar, des Chin, des Kachin, des Karen, des personnes originaires de l'État de Kayah, des Kayan, des Kayaw, des Mon, des Shanni et des Ta'ang. Parmi les groupes ethniques, qui sont plus de 100, les Shan, les Rakhine et les Rohingya font partie de ceux qui n'occupent aucun poste de premier plan.

34. Le 3 juin, le Gouvernement d'union nationale s'est engagé à abroger la loi sur la citoyenneté de 1982, ce qui donnerait aux Rohingya la possibilité d'obtenir la nationalité, et a affirmé sa volonté d'organiser le rapatriement volontaire des Rohingya en toute sécurité et dans la dignité.

35. Selon certaines informations, il y a eu une vague de violence et de graves violations des droits humains. Par exemple, entre le 1<sup>er</sup> février et le 14 août, l'Association d'assistance aux prisonniers politiques (Birmanie) a recensé plus de 971 meurtres commis par les forces de sécurité, dont au moins 53 perpétrés contre des enfants. L'ONU a recensé plusieurs cas d'emploi disproportionné de la force contre les manifestants, notamment l'utilisation d'armes conçues pour un usage militaire, le déploiement de militaires et de tireurs d'élite dans les zones urbaines et les exécutions extrajudiciaires, des femmes et des enfants faisant partie des victimes.

36. Tout en désignant le Comité représentant la Pyidaungsu Hluttaw et le Gouvernement d'union nationale comme des organisations terroristes, le Conseil administratif de l'État a également multiplié les détentions et les arrestations, avec plus de 7 200 personnes arrêtées à ce jour, selon l'Association d'assistance aux prisonniers politiques (Birmanie). Parmi les personnes arrêtées, on compte des dirigeants politiques, des fonctionnaires, des artistes, des journalistes, des étudiants, des célébrités, des influenceurs des médias sociaux et des manifestants du mouvement

de désobéissance civile, ainsi que leurs proches. De nombreuses personnes sont portées disparues et on ignore l'état dans lequel elles se trouvent, ce qui pourrait signifier que les arrestations impliquent des disparitions forcées. Certaines personnes sont mortes en détention, leur corps présentant des signes de torture.

37. D'une manière générale, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu national de 2015 ont été limités. Une quatrième session de la Conférence de la paix de l'Union s'est tenue du 19 au 21 août 2020. En 2020, certains progrès ont été réalisés dans la relance du processus. Cela a conduit à la conclusion d'une série d'accords visant à tracer la voie d'un dialogue continu qui a pour but de faire avancer le processus de paix après l'élection de novembre, auquel devraient participer les acteurs qui n'avaient pas signé l'Accord de cessez-le-feu national (les « non signataires »). À la quatrième Conférence de la paix de l'Union, les femmes ne représentaient que 17 % des participants, alors que celles-ci et les jeunes ont historiquement joué un rôle central dans la mobilisation du mouvement démocratique.

### **Conflit armé et réconciliation nationale**

38. Le conflit entre l'Armée arakanaise non signataire et la Tatmadaw dans l'État rakhine a continué de s'envenimer jusqu'à la négociation d'une trêve le 25 novembre 2020. Toutefois, le nombre de victimes parmi les femmes et les jeunes augmentait à mesure que les combats se propageaient vers le centre et le nord de l'État rakhine. Le conflit démultipliait les risques de violences sexuelles liées aux conflits. Étant donné que le nombre de personnes déplacées a explosé dans d'autres régions du pays après le 1<sup>er</sup> février, date de la prise du pouvoir par l'armée, il y a eu une multiplication des risques de violence sexuelle et fondée sur le genre et des problèmes de protection.

39. Une trêve a été négociée avec le concours du Japon afin de rendre possible la tenue d'élections à la fin du mois de janvier dans les circonscriptions de l'État rakhine où la commission électorale avait annulé le scrutin pour des raisons de sécurité.

40. L'instabilité qui règne dans tout le pays depuis février a davantage plongé le processus de paix dans l'impasse, bien que la trêve de facto ait été respectée dans l'État rakhine. Le 20 février, le Collectif de coordination du processus de paix, qui regroupe les organisations armées ethniques signataires de l'Accord de cessez-le-feu national, a annoncé la suspension du dialogue politique engagé avec le Conseil administratif de l'État. Le Collectif a exigé la mise en liberté immédiate et définitive des détenus et a condamné la répression violente des manifestations pacifiques. Plus tard, il a déclaré que l'objectif commun de ses membres était de mettre fin à la dictature et d'établir une union fédérale.

41. Certaines organisations ethniques armées ont dénoncé en leur nom propre les actions de l'armée. L'Union nationale karen, signataire de l'Accord de cessez-le-feu national, s'est montrée particulièrement ferme dans son opposition et a soutenu le mouvement pro-démocratie. Cela a provoqué une intensification des affrontements entre la Tatmadaw et l'Union nationale karen, qui ont commencé début mars, principalement dans l'État kayin et dans la région de Bago, et depuis fin mai dans l'État de Kayah avec la Force de défense du peuple karenni. La Tatmadaw a procédé à des frappes aériennes aveugles qui ont fait des morts et des blessés du côté des civils, et détruit des maisons, au moins deux écoles et des moyens de subsistance. Le nombre total de personnes déplacées à cause de la violence, des affrontements armés et de l'insécurité depuis le 1<sup>er</sup> février s'élèverait à environ 144 200 dans le seul sud-est du Myanmar.

42. Des combats intenses continuent également d'être livrés dans l'État kachin. L'Organisation de l'indépendance kachin, un acteur clé qui n'a pas signé l'Accord de cessez-le-feu national, a réagi avec force après que les forces de sécurité ont

violenment réprimé les manifestations dans l'État kachin, le 8 mars. Depuis lors, il y a eu plus de 310 affrontements qui ont faits des ravages dans au moins 14 townships, ce qui contraste fortement avec la stabilité relative qui régnait dans l'État kachin depuis 2018. L'ONU a recensé des frappes aériennes potentiellement déclenchées à l'aveugle et des tirs d'artillerie qui ont tué et blessé des civils.

43. Dans le nord de l'État shan, le conflit armé intra-ethnique et les combats entre les organisations armées ethniques et la Tatmadaw ont provoqué le déplacement de milliers de personnes et auraient pour corollaires des enlèvements, la destruction de villages par le feu et des recrutements forcés.

44. Depuis janvier, plus de 24 950 personnes ont été déplacées à l'intérieur de l'État shan en raison des affrontements entre la Tatmadaw et des organisations armées ethniques, ou entre ces dernières. La plupart de ces personnes sont maintenant rentrées, mais plus de 5 000 sont toujours déplacées. Dans l'État kachin, le conflit armé entre la Tatmadaw et l'Armée de l'indépendance kachin a repris à la mi-mars, après une période d'accalmie qui durait depuis la mi-2018 ; cette reprise des hostilités avait provoqué le déplacement d'environ 11 510 personnes, dont 7 800 sont toujours déplacées. Les populations nouvellement déplacées sont venues s'ajouter aux 105 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui se trouvent en situation prolongée de déplacement, dans des camps, dans l'État kachin et dans le nord de l'État shan. En outre, plus de 18 000 personnes ont été déplacées dans l'État chin et dans les régions voisines en raison de l'intensification des affrontements entre la Tatmadaw et la Force de défense du peuple chin en mai.

45. La généralisation des combats armés et des troubles dans des zones qui avaient été largement épargnées par les conflits jusqu'au 1<sup>er</sup> février laisse présager un risque réel de conflit armé de grande ampleur. L'émergence d'acteurs armés ostensiblement liés au mouvement pro-démocratie a été galvanisée par la déclaration du Gouvernement d'union nationale, le 5 mai, dans laquelle celui-ci disait être sur le point de mettre en place une force de défense populaire. En juillet, quelque 109 groupes locaux de défense civile sont apparus dans tout le pays, notamment dans les zones à prédominance bamar où il n'y avait pas eu de résistance armée par le passé.

46. Des groupes armés locaux ont lancé des attaques contre la Tatmadaw dans plusieurs régions du pays, causant des pertes en hommes chez les militaires. La Tatmadaw a riposté en déployant une force lourde, faisant des victimes civiles et provoquant des déplacements en masse.

47. Avant le 1<sup>er</sup> février, il y avait environ 336 000 personnes déplacées dans les zones touchées par des conflits au Myanmar. Depuis cette date, plus de 220 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays en raison de l'intensification des conflits et de l'escalade de la violence. En outre, on estime que plus de 15 000 personnes ont franchi la frontière avec l'Inde. Sept mille autres personnes avaient franchi la frontière avec la Thaïlande, mais elles sont toutes rentrées ; elles sont cependant toujours déplacées à l'intérieur du Myanmar.

48. Face à l'escalade de la violence et au risque de nouvelles répercussions au Myanmar et dans la région, l'Envoyée spéciale a présenté cinq séances d'information au Conseil de sécurité depuis février, à l'occasion desquelles elle a appelé la communauté internationale à agir de toute urgence et à l'unisson pour empêcher de nouvelles effusions de sang et promouvoir les négociations pour une sortie de crise. Elle a entretenu des contacts étroits avec toutes les parties prenantes depuis la prise du pouvoir par l'armée, mais l'accès aux dirigeants détenus lui a été refusé, malgré des demandes répétées.

## B. Questions relatives aux droits humains

### Libertés fondamentales

49. Le Conseil administratif de l'État a révisé diverses dispositions légales, ce qui a pour effet de limiter les droits fondamentaux et les libertés civiles, et de bafouer les principes de base de l'état de droit. On retiendra surtout que, parmi les modifications qu'il a apportées au code pénal et au code de procédure pénale, le Conseil a élargi la définition des faits de haute trahison et de sédition, établi de nouvelles infractions telles que le fait de perturber le travail de l'armée, des forces de maintien de l'ordre et des fonctionnaires, et renforcé les sections sur les déclarations et autres actions pouvant constituer une atteinte à la sûreté de l'État. Certaines de ces infractions sont passibles de la peine de mort.

50. Entre le 1<sup>er</sup> février, date de la prise du pouvoir par l'armée, et la fin du mois de juillet, les forces de sécurité auraient utilisé la force létale contre des manifestants non armés au moins à 150 reprises, ce qui fait qu'on s'est demandé avec inquiétude s'il y a eu des violations des droits à la liberté de réunion pacifique et à la vie. Les forces de sécurité ont, dans la plupart des cas, tiré à balles réelles et utilisé des armes à feu automatiques et des fusils de précision. On a également signalé de nombreux cas où les forces de sécurité ont tiré des coups de mortier, utilisé des roquettes et lancé des grenades à fragmentation. Les forces de sécurité ont souvent utilisé des grenades aveuglantes, des matraques, des balles souples et des gaz lacrymogènes contre les manifestants, ce qui a fait de nombreux blessés.

51. Plus de la moitié des victimes tuées par les forces de sécurité semblent avoir été abattues à balles réelles dans diverses circonstances. Des balles réelles auraient été utilisées contre des personnes s'enfuyant des sites de protestation, des passants et des groupes de surveillance des quartiers qui tentaient de faire obstacle aux raids de la police. Des personnes seraient également mortes en détention, soit du fait de mauvais traitements dont elles seraient victimes pendant les interrogatoires ou par défaut de traitement approprié de leurs blessures.

52. Selon l'Association d'assistance aux prisonniers politiques (Birmanie), environ 5 604 personnes étaient toujours en détention au 14 août. Jusqu'alors, seules 255 d'entre elles avaient été jugées et condamnées, sur la base d'accusations à motivation politique. Cent dix-huit autres personnes ont été condamnées par contumace. En outre, 1 984 personnes vivent cachées, après l'émission de mandats d'arrêt contre elles. Environ 1 200 femmes et 80 enfants auraient été détenus arbitrairement par les forces de sécurité.

53. Pendant la majeure partie du mois d'avril, les autorités militaires annonçaient quotidiennement à la télévision nationale des accusations d'infraction pénale à l'encontre de personnes, révélant leur nom, leur adresse et les informations personnelles contenues sur leur profil Facebook, ce qui a soulevé des questions relatives au respect de leur droit à la vie privée.

54. En 2020, le Gouvernement dirigé par la LND avait ordonné aux entreprises de télécommunications de bloquer l'accès aux pages Web d'organes de presse gérés par des groupes ethniques, affirmant, pour justifier cette censure, que ces sites diffusaient des « informations fallacieuses ». Ce genre de décisions laissent présager que le Conseil administratif de l'État prendrait de manière plus fréquente de telles mesures après la prise du pouvoir par l'armée. Au moins huit organes de presse sont frappés de mesures d'interdiction depuis le 1<sup>er</sup> février. Fin juillet, 96 journalistes ont été arrêtés, dont 44 sont toujours en détention, tandis que 33 autres vivent cachés après avoir été accusés d'instigation et de diffusion de fausses nouvelles, des infractions créées par le Conseil administratif de l'État.

55. Depuis le 1<sup>er</sup> février, le Conseil administratif de l'État a posé des actes qui limitent considérablement les libertés fondamentales de la population, notamment en restreignant l'accès à Internet dans tout le pays. La connectivité des données mobiles avait été coupée à la mi-mars, et tout accès à Internet avait été soumis à un couvre-feu nocturne jusqu'à la fin du mois d'avril, date à laquelle le service a été rétabli. Le 2 avril, l'accès à Internet sans fil à haut débit a été bloqué dans tout le pays. Le 5 mai, le Conseil administratif de l'État a interdit la télévision par satellite, qui permettait jusqu'alors de suivre les programmes de télévisions étrangères. Jusqu'à présent, l'accès aux sites de médias sociaux tels que Facebook et Twitter reste bloqué.

56. Ces mesures ont affecté de manière disproportionnée les personnes vivant dans les zones rurales et reculées, car elles ne disposent généralement pas d'infrastructures nécessaires à la connexion Internet par fibre optique. D'une manière plus générale, ces mesures ont constitué un obstacle majeur à l'accès à l'information, notamment aux informations relatives à la lutte contre la pandémie de COVID-19.

57. Le droit à l'éducation a été considérablement bafoué au cours de la période considérée. Durant le second semestre de 2020, les établissements d'enseignement sont restés fermés en raison des restrictions liées à la COVID-19. Cette situation désavantageait les apprenants habitant dans les zones pauvres, reculées et rurales, qui ne pouvaient guère recourir à d'autres moyens pour suivre leurs cours, comme l'apprentissage à distance et l'enseignement individualisé ; elle touchait donc de manière disproportionnée les membres des minorités ethniques et des collectivités rurales.

58. Les opposants à la prise du pouvoir par l'armée, notamment les étudiants et les travailleurs du secteur de l'enseignement, ont été des cibles privilégiées de la répression. Selon la Fédération des enseignants du Myanmar, au moins 70 étudiants et 5 enseignants ont été tués par les forces de sécurité, 775 étudiants et 76 enseignants ont été placés en détention, et plus de 125 000 enseignants et plus de 13 000 membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur ont été suspendus ou relevés de leurs fonctions.

### **Principe de responsabilité**

59. Au cours de la période considérée, les progrès accomplis dans les efforts visant à mettre fin à l'impunité et à obtenir réparation pour les victimes d'infractions internationales graves et de violations du droit international, notamment de violations des droits humains, sont restés modestes. La coopération avec les entités internationales sur la question, notamment le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar et le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, a été minime. Ni le chef du Mécanisme ni le Rapporteur spécial n'ont eu accès au pays.

60. Le Gouvernement dirigé par la LND a exprimé sa volonté d'appliquer les mesures provisoires prises par la Cour internationale de Justice dans l'affaire intitulé « *Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Gambie c. Myanmar)* ». Il a également pris acte des recommandations de sa commission d'enquête indépendante et a promis de mener des enquêtes judiciaires sur les crimes de guerre qui ont pu être commis en août 2017. Pourtant, peu de mesures concrètes ont été prises au cours de la période considérée pour diffuser, propager et mettre en œuvre les directives présidentielles émises en application des mesures provisoires de la Cour internationale de Justice. Si le résumé et certaines annexes sont disponibles, le rapport complet de la commission d'enquête indépendante n'a pas été publié et aucune information concrète sur la méthodologie employée et les critères pris en compte pour tirer les conclusions, ni aucune autres données détaillées ne sont accessibles au public. Par ailleurs, quelques tribunaux militaires ont été établis.

61. La Tatmadaw a continué de mener des actions militaires dans l'État rakhine sans prendre de mesures visant à protéger les civils. Les forces armées ont continué de prendre pour cible les civils en se servant d'eux comme boucliers humains et, selon certaines informations, en brûlant des villages, soit en guise de punition, soit pour aider les militaires à s'emparer de terres en vue de les réaffecter.

62. Depuis que l'état d'urgence a été déclaré, les mécanismes et institutions judiciaires formels ont, pour la plupart, cessé de fonctionner. Les spécialistes des questions judiciaires ont été remplacés, les processus démocratiques d'élaboration des lois ont été remplacés par des règlements par décret, la loi martiale a été instaurée dans plusieurs townships et l'accès à l'assistance judiciaire est maintenant soumis à des restrictions.

63. Fin juillet, le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar avait recueilli et traité pour analyse plus de 1,3 million d'éléments d'information, en donnant la priorité à la collecte de preuves de crimes portant sur la violence sexuelle et fondée sur le genre et sur les crimes contre les enfants. Le Mécanisme suit de près la prise du pouvoir par l'armée. Au 15 juin, il a reçu plus de 210 000 éléments d'information faisant état de crimes internationaux et de violations du droit international parmi les plus graves.

#### **Violence sexuelle et fondée sur le genre**

64. Le nombre de cas signalés de violence sexuelle et fondée sur le genre a augmenté avec les confinements et les restrictions de déplacement liés à la pandémie. Cette hausse a été aggravée par l'augmentation des exigences domestiques auxquelles font face les femmes et les filles, dont beaucoup ont été touchées de manière disproportionnée par les pertes d'emploi dans le secteur de l'habillement et dans d'autres secteurs. En outre, le manque de confiance dans les institutions de l'État, en particulier les forces de l'ordre, fait que de nombreuses personnes ayant subi des violences n'ont peut-être pas signalé ce qui leur est arrivé. L'ONU aidera à cerner les difficultés actuelles en procédant à une étude d'impact rapide sur la prestation de services aux personnes ayant subi des violences sexuelles et fondées sur le genre.

65. Les Rohingya et les autres minorités ethniques, en particulier les femmes et les jeunes filles, sont toujours grandement exposés aux violences sexuelles, notamment dans le contexte du conflit prolongé entre la Tatmadaw et l'Armée arakanaise. Les femmes et les filles vivant dans les camps de personnes déplacées et dans les zones touchées par les conflits sont souvent exposées au risque de mariage forcé, de grossesse forcée, d'exploitation sexuelle, de détention et de travail forcé. Ces allégations sont particulièrement inquiétantes et l'ONU devrait avoir un meilleur accès afin de pouvoir enquêter en toute indépendance sur la situation.

66. L'extrême pauvreté a fait qu'un grand nombre de femmes et de filles se trouvent dans des situations défavorables et dangereuses, notamment la traite des personnes. Très souvent, les personnes qui se retrouvent en prison sont des victimes de la traite. Dans bien des cas, les femmes n'ont pas accès à une assistance judiciaire.

67. La Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar a recensé des violences sexuelles commises par la Tatmadaw contre des femmes appartenant à des groupes ethniques et religieux minoritaires, et contre des personnes visées à cause de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre. Ces allégations sont particulièrement inquiétantes et l'ONU devrait avoir un meilleur accès afin de pouvoir enquêter en toute indépendance sur la situation.

### **Les enfants et les conflits armés**

68. Entre août 2020 et la fin du mois de janvier 2021, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) de l'ONU et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés ont accéléré leurs concertations avec le Gouvernement dirigé par la LND et avec la Tatmadaw en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, y compris l'utilisation ad hoc d'enfants à des fins non militaires. La Tatmadaw a donc publié quatre décrets portant interdiction de l'utilisation d'enfants et a défini, avec l'ONU, un plan d'action sur cette question. Cependant, la Tatmadaw recrute et utilise encore un nombre très inquiétant d'enfants, et, en juin, elle a été une nouvelle fois citée dans les annexes du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Sept organisations armées ethniques sont toujours présentes sur la liste des entités qui se livrent au recrutement et à l'utilisation d'enfants.

69. Depuis février, on a recensé un nombre important de violations commises contre des enfants. Le meurtre et l'atteinte à l'intégrité physique d'enfants, les attaques contre des écoles et des hôpitaux et l'utilisation de ces lieux à des fins militaires, et la détention d'enfants sont inquiétants. Des problèmes de sécurité et d'accès empêchent l'ONU de suivre de près les violations graves. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) est restée en contact avec plusieurs organisations armées ethniques qui ont réaffirmé leur volonté de collaborer avec l'ONU, mais la signature de nouveaux plans d'action a été retardée. Le 31 mars, l'armée a annoncé une révision de la loi nationale sur les droits de l'enfant, qui contient une section sur les enfants dans les situations de conflit armé. Par ailleurs, le Ministère de la protection sociale, des secours et de la réinstallation, qui est un ministère de fait, a indiqué son intention de rendre plus difficile l'adoption de non-citoyens par des personnes ayant la nationalité du Myanmar.

## **C. Populations vulnérables, et répercussions nationales et régionales de la crise politique**

### **Accès humanitaire**

70. Au début de l'année 2021, environ 1 million de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire au Myanmar. Depuis février, les conflits, la perturbation de la prestation des services essentiels et l'insécurité alimentaire croissante, dont la prise du pouvoir par l'armée est à l'origine, ont plongé davantage de populations dans la détresse et les besoins humanitaires. Deux millions de personnes supplémentaires ont désormais besoin d'aide humanitaire et de services de protection. Les restrictions d'accès aux zones rurales de l'État rakhine et de la partie méridionale de l'État chin sont pour la plupart toujours en vigueur, ce qui a une incidence sur la fourniture de l'aide et des services destinés à plus de 100 000 personnes. Dans les États kachin et shan, environ 40 000 personnes déplacées se trouvant dans des camps n'ont pas pu bénéficier de l'aide internationale en raison des restrictions d'accès aux zones contrôlées par des acteurs armés non étatiques. Le système très pesant des autorisations de voyage, désormais géré par la Tatmadaw, est toujours en place. Dans le sud-est, les restrictions de plus en plus nombreuses sur les déplacements continuent de faire obstacle aux efforts déployés par les partenaires humanitaires pour apporter leur aide, y compris dans les zones frontalières de la Thaïlande.

71. Le 3 juin, le Président du Comité international de la Croix-Rouge s'est rendu au Myanmar pour faire part des préoccupations de son organisation concernant la situation humanitaire et renforcer les efforts en cours visant à garantir un espace propice à une action humanitaire neutre et impartiale. Il a souligné l'importance de la reprise des visites et des activités strictement humanitaires, et de l'élargissement de

l'accès humanitaire dans les États chin, kachin, kayin, shan, rakhine et dans l'État de Kayah.

72. Les évaluations des besoins et le suivi n'ont pas été effectués, en grande partie à cause des procédures d'autorisation de voyage. Les mesures de lutte contre la COVID-19 font également partie des facteurs qui ont rendu difficiles les efforts de suivi et de vérification de l'équipe spéciale de l'ONU pour le Myanmar sur la question du sort des enfants en temps de conflit armé. Néanmoins, l'équipe spéciale a enquêté sur un certain nombre de violations graves commises contre des enfants au cours de la période considérée.

73. Depuis le 1<sup>er</sup> février, le conflit a accentué les déplacements ; on fait de plus en plus état de faits selon lesquels les partenaires humanitaires sont pris pour cible ou menacés par les forces de sécurité et se heurtent à des tracasseries administratives, ce qui entrave davantage la fourniture de l'aide humanitaire.

### **Rapatriement volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés**

74. Comme le Secrétaire général n'a cessé de le rappeler en public, la création de conditions propices au retour sûr, volontaire, digne et durable des réfugiés reste la priorité absolue. Le Bangladesh continue d'accueillir généreusement quelque 860 000 réfugiés rohingya pour une durée déterminée. Il est primordial que la communauté internationale continue d'apporter son concours, notamment dans le cadre du Plan d'intervention conjoint face à la crise humanitaire des Rohingya, et il faut en même temps un changement concret et durable au Myanmar afin de permettre un retour volontaire, sûr et digne des réfugiés. La communauté internationale doit renforcer l'aide qu'elle apporte au Bangladesh, tout en créant les conditions d'un retour des réfugiés au Myanmar. Aux discussions nationales, régionales et internationales sur la question, on doit faire directement participer les Rohingya.

75. Dans l'État rakhine, 600 000 Rohingya apatrides restent largement isolés et victimes de discriminations pour ce qui est de l'accès à la citoyenneté et aux autres droits fondamentaux. En outre, 126 000 Rohingya sont toujours confinés dans des camps où ils ne peuvent pas circuler librement et dans lesquels l'accès aux services essentiels, notamment les soins de santé et l'éducation, ainsi qu'aux moyens de subsistance, est fortement limité. La liberté de circulation y est toujours extrêmement limitée. Peu de progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à faciliter la fermeture des camps de personnes déplacées conformément aux normes et aux meilleures pratiques internationales, et il n'existe aucune preuve concrète de l'intention de l'armée de faire quelque chose pour un véritable retour des populations rohingya déplacées à l'intérieur du pays vers leur lieu d'origine ou vers le lieu de leur choix.

76. Outre les populations rohingya déplacées à l'intérieur du pays, le conflit entre la Tatmadaw et l'Armée arakanaise a continué de provoquer des déplacements massifs dans les États rakhine et chin jusqu'à la fin de 2020. En conséquence, au 14 août, plus de 90 000 personnes de différentes collectivités étaient toujours déplacées dans 198 sites et communautés d'accueil se trouvant dans les États rakhine et chin. Environ un quart de ces centres de personnes déplacées sont restés inaccessibles avant et après la prise du pouvoir par l'armée, qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> février.

77. La cessation des hostilités entre la Tatmadaw et l'Armée arakanaise dans l'État rakhine en novembre 2020 a effectivement permis à un petit nombre de personnes déplacées de retourner dans le nord et dans le centre de cet État, y compris après les événements de février, consécutivement à l'annonce de mesures incitatives. Néanmoins, le nombre total de personnes étant rentrées est resté faible, et la majorité

des personnes récemment déplacées à l'intérieur du pays se trouvent toujours dans les centres de personnes déplacées.

78. Pour faciliter le retour durable des personnes déplacées dans leur lieu d'origine, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PNUD ont exécuté deux projets pilotes dans deux villages du township de Maungdaw, dans l'État rakhine, dans le cadre desquels les populations rohingya déplacées qui rentraient dans leur habitation et leur collectivité d'origine recevaient une assistance multisectorielle. Il urge d'étendre ces projets pilotes aux populations rohingya déplacées qui vivent dans des conditions difficiles dans le nord de l'État rakhine, mais ils sont suspendus en raison de la prise du pouvoir par l'armée et des violences qui en découlent.

### **Répercussions régionales**

79. Les Rohingya continuent d'entreprendre des voyages risqués de l'autre côté du golfe du Bengale et de la mer d'Andaman. En juin, un bateau transportant des dizaines de réfugiés rohingya est arrivé à Aceh, en Indonésie, en provenance du Bangladesh ou du Myanmar. En raison d'une panne de moteur, il est resté à la dérive dans la mer d'Andaman pendant plusieurs mois, ce qui a causé la mort de certains réfugiés. Un autre bateau a été secouru par la Garde côtière indienne en février.

80. Le Myanmar reste le plus grand producteur de métamfetamine au monde. En 2020, la quantité de drogue saisie au Myanmar a été deux fois plus importante qu'en 2019. Les précurseurs chimiques nécessaires à la fabrication de drogues illicites ont continué à faire l'objet d'un trafic vers le Myanmar depuis les pays voisins.

81. La culture du pavot à opium continue de faire partie intégrante de l'économie du pays, principalement dans les États shan et kachin. En outre, au lendemain des événements de février, on a constaté une augmentation de l'extraction illégale de bois, qui continue de causer de graves mutilations de l'environnement.

82. En septembre, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'est rendu à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar et a confirmé que le trafic résultant des activités criminelles transnationales était en hausse malgré les restrictions liées à la COVID-19. Les récentes saisies record de drogues synthétiques et d'autres types de drogue ont confirmé la hausse du trafic en provenance du Myanmar, avec des conséquences considérables pour d'autres pays d'Asie du Sud-Est et d'autres régions.

### **Rapports avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et d'autres organisations régionales**

83. Les dirigeants de l'ASEAN se sont réunis à Jakarta le 24 avril et sont parvenus à un consensus en cinq points sur le Myanmar. À la suite de cette rencontre, la présidence et le Secrétaire général de l'ANASE se sont rendus au Myanmar au début du mois de juin, où ils ont discuté de la traduction dans les faits du consensus en cinq points avec le commandant en chef des forces armées.

84. Le 4 août 2021, les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont adopté une déclaration commune dans laquelle ils ont confirmé la nomination d'Erywan Yusof, Vice-Ministre des affaires étrangères du Brunei, comme Envoyé spécial de la présidence de l'ASEAN pour le Myanmar. Le Secrétaire général a salué cette nomination qu'il considère comme une étape importante vers la traduction dans les faits du consensus en cinq points. Conformément aux appels du Conseil de sécurité en faveur d'une complémentarité entre les deux organisations, l'ONU est toujours disposée à soutenir l'ASEAN dans les efforts qu'elle déploie au Myanmar, notamment par l'intermédiaire du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes, car il urge de mener une action régionale cohérente. L'Envoyé spécial de la présidence de l'ASEAN pour le Myanmar dialogue

fréquemment avec les États membres et le secrétariat de l'organisation, et avec d'autres acteurs régionaux.

85. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar a continué de travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations régionales, notamment l'Union européenne et l'Organisation de la coopération islamique (OCI), en particulier le Groupe de contact de l'OCI sur la minorité musulmane rohingya, en vue de renforcer les efforts déployés par l'ONU pour trouver une solution à la crise des Rohingya et, de manière plus générale, pour faire face à l'évolution de la situation politique et humanitaire.

#### **D. Pandémie de maladie à coronavirus, santé publique et évolution de la situation socio-économique**

86. À la mi-août 2020, la propagation du virus responsable de la COVID-19 a commencé à s'accélérer dans l'État rakhine, ensuite il y a eu une explosion des cas dans tous les États et dans toutes les régions. Au 14 août, le Myanmar comptait officiellement plus de 351 605 personnes infectées et avait enregistré plus de 513 078 décès. Les chiffres réels sont réputés être beaucoup plus élevés que les chiffres officiels car les capacités de dépistage et de gestion des cas restent limitées.

87. Le système de santé publique du Myanmar, qui était déjà saturé, a dû faire face à des contraintes et à des difficultés supplémentaires depuis le 1<sup>er</sup> février. Les capacités de dépistage et de traitement ont été considérablement réduites en raison des attaques et des menaces des forces armées contre les établissements et le personnel de santé. Cela a eu une incidence sur la lutte contre la COVID-19 et a provoqué un arrêt presque complet des programmes de santé et de vaccination du pays. En outre, le déploiement prévu des vaccins contre la COVID-19 a été bloqué. En juillet, le variant Delta du virus SRAS-CoV-2 a provoqué au Myanmar une flambée des cas que le pays, au vu des équipements dont il dispose, ne peut pas gérer dans les circonstances actuelles. Ce qui expose non seulement le Myanmar, mais aussi la région, à des risques sérieux.

88. La détention arbitraire et massive de manifestants, la surpopulation des prisons et la négligence générale de la santé des prisonniers ont également contribué à l'augmentation du nombre de cas de COVID-19.

89. La COVID-19 et l'instabilité créée par les actions de l'armée ont annulé de nombreux progrès socio-économiques accomplis ces dernières années. La pandémie a touché de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, en particulier celles dont la résilience économique est limitée, celles qui ont un emploi vulnérable et celles qui se trouvent dans des zones de déplacement et de conflit, aggravant ainsi la marginalisation, les inégalités et les vulnérabilités préexistantes, et ayant des conséquences démesurées pour les femmes. Plus de 400 000 travailleurs migrants sont rentrés dans leur collectivité d'origine, ce qui a entraîné une perte importante des envois de fonds pour leur famille.

90. Les actions de l'armée ont paralysé l'économie, en grande partie en raison des grèves massives des travailleurs d'un grand nombre de secteurs, notamment dans les secteurs du transport et de la logistique, ce qui a perturbé les importations et les exportations, porté un coup aux chaînes d'approvisionnement et contribué à la hausse des prix du carburant et des denrées alimentaires. Il y a également eu des répercussions plus larges, comme une crise de liquidités, car les titulaires de comptes retiraient leur argent des banques par crainte d'un effondrement bancaire. D'après les estimations du Programme alimentaire mondial, 3,4 millions de personnes à travers le Myanmar sont exposées à l'insécurité alimentaire. Les blocages et les restrictions

de l'accès à Internet ont étouffé l'économie numérique émergente, affectant ainsi l'argent mobile, le commerce électronique et les services de livraison en ligne. Selon les estimations de la Banque mondiale, l'économie du pays se contractera de 18 % en 2021.

91. La prise du pouvoir par l'armée a entraîné des pertes d'emplois et réduit les revenus de centaines de milliers de travailleurs, car les usines et les magasins ont fermé et plusieurs entreprises internationales se sont retirées du pays ou ont cessé de commander des biens et des services en provenance du Myanmar. En juillet, au moins 64 615 fonctionnaires qui avaient fait grève dans le cadre du mouvement de désobéissance civile avaient été licenciés ou suspendus de leurs fonctions. Parmi ces fonctionnaires, environ 48 000 étaient des femmes. Ces personnes ont perdu leur source de revenus et, dans de nombreux cas, ont été expulsées de force de leur logement de fonction.

92. La raréfaction des possibilités d'emploi dans l'économie formelle du pays, conjuguée à la perturbation des migrations de main-d'œuvre due aux restrictions frontalières, risque de pousser de plus en plus de personnes vers l'emploi informel et les activités illicites.

93. Les effets conjugués de la baisse des revenus et de la hausse des prix des produits de base risquent d'entraîner une augmentation significative de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. D'après les estimations du PNUD, le taux de pauvreté devrait doubler, passant de 24,8 % en 2017 à 48,2 % d'ici 2022, en raison des effets conjugués de la pandémie de COVID-19 et de la crise provoquée par la Tatmadaw.

### III. Observations

94. J'ai demandé à plusieurs reprises à l'armée de respecter la volonté du peuple, de s'abstenir de toute violence et de toute répression, et d'agir dans l'intérêt supérieur de la paix et de la stabilité du pays. Le Conseil de sécurité s'est déclaré profondément préoccupé par la détention arbitraire de membres du Gouvernement, notamment le Président Win Myint, la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi, entre autres personnes, et a demandé la libération immédiate de toutes les personnes détenues arbitrairement, tout en condamnant la violence actuelle. Le Conseil a également déclaré avec insistance qu'il maintenait son soutien à la transition démocratique au Myanmar et souligné la nécessité de préserver les institutions et les processus démocratiques, de s'abstenir de toute violence, de respecter pleinement les droits humains et les libertés fondamentales et de faire prévaloir l'état de droit. Les pays voisins pourraient se servir de leur influence sur l'armée et lui demander de respecter la volonté du peuple et d'agir dans l'intérêt supérieur de la paix et de la stabilité du pays et de la région. Les actions de la Tatmadaw ont entraîné la mort de centaines de civils, des milliers d'arrestations arbitraires et d'autres violations des droits humains. Il est impératif de rétablir l'ordre constitutionnel et de faire respecter les résultats des élections de 2020, dans le respect de l'état de droit et des normes de gouvernance démocratique établies.

95. Pour l'établissement d'un processus de résolution pacifique, tous les acteurs doivent s'employer à agir dans l'intérêt supérieur de la réforme démocratique du pays, s'engager dans un dialogue constructif, s'abstenir immédiatement de toute violence et respecter pleinement les droits humains et les libertés fondamentales. Un dialogue inclusif dans lequel les minorités, les jeunes et les femmes sont directement représentés est une solution viable pour sortir de la crise politique actuelle. Le Myanmar traverse une période prolongée d'insécurité et d'instabilité, et il importe que les acteurs nationaux, régionaux et internationaux déploient des efforts concertés pour permettre la mise en place d'un régime entièrement civil, conformément à la volonté du peuple.

96. Face au risque d'un conflit armé de grande ampleur, il faut impérativement adopter une approche collective pour prévenir une catastrophe multidimensionnelle au cœur de l'Asie du Sud-Est et au-delà. Les graves répercussions humanitaires, notamment la détérioration rapide de la sécurité alimentaire, l'augmentation des déplacements massifs et l'affaiblissement du système de santé publique, aggravées par une nouvelle vague d'infections à la COVID-19, exigent une action concertée avec les acteurs régionaux. L'ONU concentrera ses efforts sur le renforcement d'une approche cohérente à l'échelle du système pour fournir une aide humanitaire et vitale afin de soutenir le peuple du Myanmar et de contribuer à prévenir d'autres répercussions régionales. Cela nécessitera un soutien fort de la part des États Membres, notamment pour le financement du plan provisoire d'intervention d'urgence pour le Myanmar publié le 12 juillet.

97. Je réitère l'appel que j'ai lancé l'année dernière en faveur d'un accès humanitaire complet et sans entrave pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Il est impératif de lever les restrictions d'accès aux services essentiels, y compris les soins de santé, qui sont imposées au milieu d'une pandémie qui touche de manière disproportionnée les femmes. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, toutes les parties au conflit devraient accorder la priorité au déploiement d'activités efficaces de dépistage, de prévention et de traitement.

98. La Tatmadaw et les autres parties au conflit ont l'obligation, en vertu du droit international humanitaire, de protéger les civils et de faciliter le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire pour les civils qui en ont besoin, en particulier face à l'insécurité alimentaire croissante.

99. Les populations les plus vulnérables, notamment les Rohingya, doivent être protégées et il est impératif de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Les questions structurelles liées à la citoyenneté, aux droits fondamentaux, à l'égalité devant la loi et aux libertés fondamentales doivent être traitées conformément aux recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine. Il est essentiel que les auteurs des infractions graves commises au Myanmar, notamment contre les Rohingya et d'autres minorités, répondent de leurs actes. Des mécanismes pertinents, tels que le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, peuvent contribuer à l'application de la justice et du principe de responsabilité aux infractions passées et aux efforts de prévention de nouvelles atrocités. Je préconise vivement une coopération totale avec ces mécanismes, notamment en leur permettant d'accéder au Myanmar. Il est essentiel d'être solidaire avec le Bangladesh, qui est un important pays d'accueil de réfugiés, et de lui offrir un appui continu dans un souci de partage véritable des responsabilités. Dans toutes les initiatives de rapatriement, on doit s'assurer du consentement éclairé et de la coopération volontaire des réfugiés concernés, et on doit faire directement participer les Rohingya aux discussions nationales, régionales et internationales sur la question. Les larges répercussions régionales de la crise actuelle exigent un engagement fort des acteurs régionaux, en particulier l'ASEAN, en faveur d'un règlement pacifique du conflit. Je compte sur les États Membres pour aider les entités des Nations Unies à atteindre cet objectif.

100. L'ONU est prête à apporter ses compétences comparatives pour la traduction dans les faits du consensus en cinq points de l'ASEAN, notamment en matière de médiation et d'aide humanitaire. Je réitère mon appel à une mise en pratique rapide et complète du consensus en cinq points afin de faciliter une solution pacifique dans l'intérêt du peuple du Myanmar et de ses moyens de subsistance, et j'accueille avec satisfaction la nomination de l'Envoyé spécial de la présidence de l'ASEAN qui a pour mission de faciliter un dialogue constructif entre toutes les parties. En outre, j'encourage vivement la collaboration entre mon Envoyée spéciale et l'Envoyé spécial de l'ASEAN. Une collaboration accrue entre le Bureau de la coordination des

affaires humanitaires et le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes sera essentielle pour appuyer l'aide humanitaire qui est vitale aux plus vulnérables.

101. L'économie illicite à grande échelle qui s'est enracinée au Myanmar est susceptible de profiter de la crise actuelle et des problèmes de gouvernance qui en découlent. Inversement, les activités illicites peuvent également alimenter l'instabilité actuelle, avec des effets considérables non seulement sur le développement socio-économique du pays, mais aussi sur la situation de conflit armé qu'il connaît actuellement. Alors que la majeure partie de l'économie formelle se rétracte, il est plus que jamais essentiel de suivre de près et d'analyser les liens entre le conflit armé, la dégradation du contexte social et politique, l'évolution rapide du marché des drogues illicites et les autres secteurs de l'économie illicite, qui vont probablement se renforcer.

102. Au lendemain de la prise du pouvoir par l'armée, les lois ont été instrumentalisées pour étouffer la liberté d'expression, museler les médias indépendants et les médias sociaux, et placer arbitrairement au moins 5 200 personnes en détention. Il est essentiel de promouvoir une presse libre, pierre angulaire de la démocratie, de donner de l'espace à la société civile et de permettre aux populations de s'entraider en cette période très dure que la COVID-19 rend encore plus dure.

103. Le fait que les femmes et les jeunes sont sous-représentés dans le processus de paix est préoccupant, étant donné que ces groupes sont les premières victimes du conflit avant février et depuis lors. Plus particulièrement, les femmes représentent la plus grande proportion des fonctionnaires et autres travailleurs ayant rejoint le mouvement de désobéissance civile et elles ont participé en grand nombre à des manifestations de masse, notamment lors de la Journée internationale des femmes. Je salue la contribution des femmes aux efforts visant à faire respecter les normes démocratiques dans le pays et j'invite à les autonomiser davantage afin qu'elles contribuent à la recherche d'une solution pacifique et durable pour l'avenir du Myanmar.

104. Toute transition destinée à sortir le pays de la crise profonde qu'il traverse sera l'occasion de rebâtir la société du Myanmar sans divisions ethniques et sans restrictions des libertés fondamentales. Pour apporter une paix durable, toute solution devrait tenir compte de la volonté du peuple. Je trouve exemplaire l'unité croissante entre des groupes d'origines religieuses, ethniques et communales différentes, née d'aspirations démocratiques communes et de souffrances communes. Dans l'État rakhine, qui a été marqué par des tensions et des violences au sein de la collectivité, les Rakhine ont de plus en plus d'empathie pour les Rohingya. Le 18 janvier, des Rakhine ont publié un document intitulé « Déclaration des populations diverses et unies de l'État rakhine », qui contient le terme « Rohingya » que les Rakhine refusaient de dire auparavant et dans lequel il est demandé au Gouvernement de s'attaquer aux causes profondes des problèmes auxquels les Rohingya font face. Ce n'est qu'avec des institutions démocratiques inclusives qu'il peut y avoir un véritable espoir de s'attaquer aux causes profondes de la violence et de la discrimination. Au lendemain des élections de novembre 2020, je comptais renforcer la coopération, entre l'ONU et le Gouvernement élu, à cet égard. Le 26 novembre, la Conseillère d'État, Aung San Suu Kyi, m'avait fait part de la volonté de son Gouvernement de collaborer avec l'ONU pour bâtir une société où règnent la paix, la prospérité et le respect des droits humains.